



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5668</b>	De <b>M. Michel Castellani</b> ( Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Haute-Corse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Anciens combattants et mémoire		<b>Ministère attributaire</b> > Anciens combattants et mémoire
<b>Rubrique</b> > anciens combattants et victimes de guerre	<b>Tête d'analyse</b> >Rapatriement du corps du soldat Virgo Luigi en Corse	<b>Analyse</b> > Rapatriement du corps du soldat Virgo Luigi en Corse.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/07/2023</b> page : <b>6775</b>		

### Texte de la question

M. Michel Castellani interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur la possibilité de procéder au rapatriement en Corse du corps de Virgo Luigi, soldat du 173e R.I. durant la Première Guerre mondiale. Ce dernier fut fusillé pour l'exemple le 3 septembre 1916 à Jubécourt dans la Meuse et demeure aujourd'hui inhumé dans le cimetière militaire de Ville-sur-Cousances. Le rapatriement de son corps en Corse constituerait un important levier de transmission de l'histoire des Corses durant la Première Guerre mondiale à la population insulaire. Cette période a profondément marqué la Corse tant sur le plan démographique que mémoriel. Pour cause, la mobilisation et les fusillés pour l'exemple demeurent aujourd'hui encore une blessure profonde. Cette demande s'inscrit dans la lignée de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 19/374 demandant la réhabilitation des soldats corses et de toutes origines et nationalités « fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale. Il souhaiterait en conséquence connaître la faisabilité d'un projet de rapatriement du corps du soldat Virgo Luigi en Corse.

### Texte de la réponse

L'objectif poursuivi par M. le député est louable en ce qu'il souhaite faire perdurer la mémoire des soldats tombés durant la Grande Guerre. Il convient de préciser que le dossier judiciaire de l'intéressé, mis à la disposition du public sur le site du ministère des armées "Mémoire des hommes", indique que le soldat Luigi Virgo a été condamné à mort pour avoir abandonné son poste. Il a pu introduire une demande de révision puis une demande de grâce présidentielle avant son exécution. Une demande de restitution peut être formulée par un parent ou toute personne morale ou physique auprès du ministère des armées, afin que le corps de Luigi Virgo puisse être réinhumé dans une sépulture civile, dans un cimetière situé en Corse. Le ministère des armées étudiera alors les modalités de ce transfert, qui sera à la charge de la famille ou des demandeurs. Cette dernière ou ces derniers devront également assumer l'entretien de la sépulture, conformément aux dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.